



# LE COQUADIT

JOURNAL DE LA COMMUNE DE PADEX / N° 26 / JUIN 2017

IMPRESSUM: ÉDITION MUNICIPALITÉ DE PADEX

## VOTEZ JUSTE!

Ce début d'année législative fut riche en votations et élections. Quatre sujets fédéraux, un sujet cantonal ainsi que les élections cantonales ont émaillé cette première année. Votre bureau du Conseil a été bien sollicité. Pour les élections vaudoises, il a été soutenu par des bénévoles, des citoyens majeurs de la commune que nous remercions. Tout s'est très bien passé. Le taux de participation est toujours assez constant. Par contre, ce qui est dommage, c'est la progression des votes nuls. Lors des dernières élections cantonales, pas loin de 5%! Il est regrettable que des citoyens bien intentionnés, remplissant leur devoir, voient leurs bulletins déclarés nuls. Ils sont nuls pour différentes raisons. Soit il manque la carte de légitimation ou des bulletins de vote, soit il y a des bulletins de vote en surnombre. Si un citoyen se déplace pour apporter son bulletin, j'en déduis que son intention est de s'exprimer. Quand le bulletin est nul, le but n'est pas atteint. Est-ce par manque d'informations, à cause d'explications pas assez claires, je ne le sais pas. J'invite chaque citoyen ayant un doute sur la façon de remplir son bulletin de demander au greffe ou à un membre du bureau du Conseil de l'aider. Car voter est un acte important et responsable. Voire, par les temps qui courent, un privilège. Je ne peux que vous encourager d'user de cette chance. Je me réjouis de vous rencontrer lors de la fête à Paudex et je vous souhaite d'ores et déjà un bel été.

**JEAN-PHILIPPE CHAUBERT**  
*Président du Conseil communal*

## IL EST MIDI À 13 H 32!

**Q**ui sait lire l'heure sur la méridienne de Paudex? On passe à côté d'elle sans savoir qu'elle nous indique le midi solaire... qui n'est pas le midi de nos montres! On a là une méridienne, c'est-à-dire un cadran solaire simplifié qui indique le midi solaire vrai à Paudex. C'est-à-dire le moment où le soleil franchit le méridien passant par la place de Paudex. C'est midi au soleil quand l'ombre du style orienté nord sud recouvre la ligne de pavés gris dessinée sur le sol. Mais, bizarrement, ce n'est pas midi à notre montre. La photo a été prise le 4 septembre et notre montre (qui fonctionne très bien) marquait 13 h 32.

Tout s'explique. Il y a l'heure d'été qui nous fait avancer d'une heure sur le soleil; il y a le fait que le midi de nos montres est réglé sur le méridien de l'Europe centrale et pas sur le méridien de Paudex. Ce qui fait que l'on passe midi 33 minutes avant le soleil à Paudex (différence de longitude). Il y a enfin une toute petite correction due aux irrégularités de la rotation de la Terre sur elle-même, soit 1 minute à enlever le 4 septembre à notre heure moyenne.

Ce qui donne la correction suivante:

Midi solaire à Paudex = 12 h + 1 heure d'été + 33 minutes – 1 minute = 13 h 32 à notre montre. **CLAUDE QUARTIER**



Il est midi solaire à la méridienne de Paudex, mais 13 h 32 à nos montres!

## DOSSIER EN COURS

# NOUVEAU PLAN GÉNÉRAL D'AFFECTATION (PGA)

**L'urbanisme dans une commune est régi par un ensemble de lois et de règlements dont l'un des plus importants est le plan général d'affectation, qui règle la manière d'utiliser le sol dans les différentes zones de la commune ainsi que ce que l'on peut y construire.**

PAR JEAN FRANÇOIS SPRING, MUNICIPAL

Ce plan et le règlement qui l'accompagne sont des outils essentiels pour les propriétaires ou architectes qui souhaitent réaliser un projet, ainsi que pour tous ceux qui sont chargés d'en vérifier la conformité aux différentes règles en vigueur.

Périodiquement, il convient de remettre à jour ce plan, afin de l'adapter aux changements de la société et à l'évolution de l'environnement. Une telle opération a été lancée en 2010 et arrive maintenant à son terme, celui de la mise à l'enquête et de la validation par le Conseil communal.

Dans une telle opération, la municipalité n'a pas une entière liberté de manœuvre. Ainsi, le plan général d'affectation doit être cohérent avec les différentes planifications cantonales et régionales. C'est d'autant plus vrai depuis l'adoption de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) par le peuple,



Quartier du Vallon de la Paudèze en cours de construction.

qui postule que le potentiel des zones constructibles ne doit pas être surdimensionné par rapport à l'évolution de la population, afin d'éviter le mitage du territoire et de préserver des zones naturelles.

## 2500 HABITANTS À PAUDEX EN 2030?

Pour une petite commune bien intégrée dans l'agglomération et pratiquement entièrement construite, la problématique du dézonage ne se pose pas. Il existe cependant encore un

certain potentiel de densification dans notre commune, que le nouveau plan cherche à mettre en phase avec l'évolution de la population dans les prochaines années.

Dans sa planification, le canton prévoit à l'horizon 2030 une augmentation de population de 80 000 habitants dans le périmètre compact de l'agglomération Lausanne-Morges. Pour notre commune, cela représente une augmentation de 1085 habitants. Compte tenu d'une référence de 1454 habitants à fin 2014, cette croissance nous amènerait à 2539 habitants.

Comment placer autant d'habitants sur un si petit territoire? Une partie, 501 habitants, provient des plans de quartier déjà légalisés (Côtes Saint-Maire) ou en cours de réalisation (Vallon de la Paudèze), ainsi que des parcelles non encore construites. Le reste, 584 habitants, est lié au potentiel de densification que devrait offrir le nouveau PGA s'il est accepté comme prévu, et qui devrait permettre de construire un peu plus sur les parcelles existantes.

Une telle densification nous poussera également à étudier d'autres aspects d'infrastructure et de mobilité dans la commune. Les routes ne pouvant pas être agrandies, il sera nécessaire de favoriser des itinéraires piétons et la mobilité douce comme moyen d'accès au réseau de transports publics.

## MOBILITÉ

## VÉLOS EN LIBRE-SERVICE

Le réseau de vélos en libre-service (VLS) Lausanne-Morges géré par la société Publibike comprend 26 stations, dont celle de Paudex, qui se trouve à l'extrémité est de ce réseau. Cette année, Publibike modifie l'ensemble du système proposé à ses clients. Des nouveaux vélos, dont certains électriques et limités à 25 km/h, seront dispo-

nibles aux stations. Une nouvelle application plus simple facilitant l'accès aux vélos sera introduite prochainement. La localisation des vélos se fera via l'application du smartphone. Le SwissPass permettra aussi d'accéder aux VLS moyennant une inscription sur le site [www.publibike.ch](http://www.publibike.ch).

GÉRALD FONTANNAZ, MUNICIPAL



Bientôt des vélos électriques!

## RÉNOVATIONS PRÉVUES

## COMPLEXE COMMUNAL: TRANSFORMER SANS DÉNATURER

**Avec la volonté de concilier la préservation du patrimoine imaginé par nos prédécesseurs et l'utilisation rationnelle de l'énergie dans nos bâtiments, nous avons l'ambition de moderniser le cœur administratif de notre commune sans lui faire perdre son âme, à la fois simple et officielle.**

**C**inquante ans après la construction, du complexe communal, les besoins ont évolué et les locaux ne répondent plus tout à fait aux besoins actuels. Cependant, comme l'ensemble des bâtiments communaux fait partie de l'identité de Paudex, nous tenons à en conserver les caractéristiques principales, qui resteront en bonne place dans notre projet de rénovation.

### LES VITRAUX SERONT CONSERVÉS

Les éléments marquants de la construction originale seront préservés et, autant que

possible, mis en valeur. La forme générale et la structure des bâtiments seront préservées, avec une architecture qualifiée jadis de modeste et à l'échelle du cadre environnant, mais représentant toutefois un certain aspect de modernité par des structures en béton apparent, des hauteurs et orientations diverses. L'empreinte en béton moulé, à l'angle nord-ouest de la salle communale, œuvre du sculpteur pullièran André Gigon, sera préservée. A cet endroit, une isolation intérieure sera mise en place, afin de ne pas masquer cette réalisation mêlant art et technique industrielle.



Les vitraux de la chapelle seront conservés.

Témoins de l'ancienne présence de la chapelle, les vitraux polychromes en dalles de verre, œuvre de Jean-Claude Hesselbarth, se trouvent sur les angles et la façade nord de la salle polyvalente. Actuellement, ces vitraux sont peu visibles en raison de la désaffectation de la chapelle. Avec l'agrandissement de la salle polyvalente, ils retrouveront tout leur éclat et feront profiter les occupants de la salle de leurs jeux de lumière. J.-F. S.

## DEUX ANS DE TRAVAUX

## PAUDEX: RÉNOVATION DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

**L'**école, le bâtiment administratif, la grande salle: tout a été construit en 1960. Du point de vue architectural, cela tient la route et mérite d'être conservé. Mais du point de vue de la fonctionnalité, de l'isolation, des exigences légales et de la couverture des nouveaux besoins (réfectoire pour écoliers, accès aux personnes à mobilité réduite par exemple), tout est à revoir. La municipalité avance méthodiquement dans ce dossier à 7,5 millions de francs, selon les premières estimations, avant soumissions. Un appel d'offres a été lancé en 2015, un crédit d'étude de CHF 700 000.- a été accordé par le Conseil en février 2016. Les premiers plans ont été présentés à la population le 24 janvier dernier, l'idée étant de mettre le tout à l'enquête cette année encore.



Le collège sera équipé d'un ascenseur.

En gros, ce projet se présente de la manière suivante.

**ÉNERGIE.** Toute l'isolation est à revoir, façades et fenêtres comprises. Des panneaux solaires seront mis sur le toit, un chauffage à distance installé.

**ÉCOLE.** Le bâtiment scolaire est équipé d'un ascenseur pour personnes à mobilité réduite; une annexe est créée pour le réfectoire scolaire, servant également de locaux administratifs.

**GRANDE SALLE.** Elle est entièrement revue, avec salle de gymnastique, scène rétractable et cuisine.

**BÂTIMENT ADMINISTRATIF.** Pose d'un ascenseur et surélévation du transformateur pour une salle de réunion.

Selon les architectes responsables (Bureau Schmid à Clarens), le chantier sera complexe à mener, car l'école, l'administration et la garderie doivent continuer de fonctionner pendant les deux ans que dureront les travaux. CQ





## QUELQUES DATES

**2008** Premier préavis concernant le port de Paudex en réponse à la motion «Frigerio et consorts» (P06-2008).

**2009** Le projet de rénovation et de partenariat public-privé est refusé au profit d'un investissement exclusivement public.

**2011** Un crédit d'étude est accordé (P04-2011).

**2012** Le crédit d'ouvrage de 4,65 millions de francs est accepté par le Conseil (P01-2012).

**2013** Début des travaux.

**Octobre 2014** Le Conseil approuve le règlement et les tarifs de location.

**1<sup>er</sup> mars 2015** Le règlement du port et les tarifs de location, approuvés par le canton, entrent en vigueur.

**26 juin 2015** Inauguration du port.

**18 mai 2016** Le Tribunal cantonal rejette un recours concernant les tarifs de location.

**5 décembre 2016** Le Tribunal fédéral rejette le dernier recours concernant les tarifs de location. Le dossier du port est définitivement clos.

**2015-2075** On ne devrait plus parler du port pendant les 50 prochaines années, durée de la concession accordée par l'Etat de Vaud.

Le règlement et les tarifs des locations pour les 65 places du port sont disponibles sur le site de la commune de Paudex.



## LE FINANCEMENT DU PORT

PAR SERGE REICHEN, SYNDIC

Compte tenu des investissements importants que notre commune sera appelée à consentir à moyen terme (bus à haut niveau de service, rénovation-extension des bâtiments administratifs et scolaires, entre autres), il a été décidé, dès le départ, d'entente avec la COFIN et le Conseil communal, que le port serait financé par l'emprunt.

Les taux d'intérêt étant historiquement bas, la municipalité et la COFIN ont opté pour un financement le plus long possible. Plusieurs établissements financiers ont été approchés et la commune a retenu l'option 20 ans avec des tranches de 3/6/9/12/15/18 et 20 ans, afin de bénéficier de taux courts plus bas et d'optimiser le coût moyen du financement. Les



Les eaux calmes du port cachent une longue procédure.

## DERNIER RECOURS

# LE PORT AU TRIBUNAL FÉDÉRAL

**A cause des nouveaux tarifs de location appliqués, le règlement du petit port de Paudex est remonté jusqu'au Tribunal fédéral (TF) qui a tranché en faveur des autorités. Il vaut la peine de se pencher sur l'arrêté du 5 décembre 2016 du TF pour mieux comprendre ce qui régit notre ordre politique et juridique. PAR CLAUDE QUARTIER**

**D'**abord les faits. Un ancien locataire payait sa place d'amarrage dans le vieux port CHF 367.– pour huit mois. Le nouveau tarif est de CHF 2200.– pour une période de 10 mois. L'intéressé a fait recours contre cette augmentation auprès du Tribunal cantonal, puis du Tribunal fédéral. Il a fondé son recours sur trois arguments.

- \* On ne saurait faire supporter aux seuls utilisateurs du port le coût de son aménagement, dès lors que les nouvelles conditions d'amarrage ne sont que très peu améliorées.
- \* Il invoque une discrimination des utilisateurs, ainsi qu'une violation des principes de l'universalité, de l'égalité de traitement et de la capacité économique.
- \* Il relève également que la commune n'a pas indiqué les critères servant de base aux tarifs et le barème de la taxe, qu'il estime antisociale.

### LE TRIBUNAL FÉDÉRAL CONSTATE QUE:

- \* Ce sont uniquement les personnes bénéficiant d'une place d'amarrage qui retirent un avantage particulier de l'aménagement du port. Les autres contribuables ne retirent aucun avantage particulier de cette construction. C'est donc à bon droit que la commune de Paudex a décidé de faire

supporter exclusivement aux locataires le montant des travaux d'aménagement et d'agrandissement du port communal.

- \* Le principe de la légalité en droit fiscal prévoit que le mode de calcul de la taxe soit défini par la loi. Le montant de la contribution doit être en rapport avec la valeur objective de la prestation fournie. La valeur de la prestation se mesure à son coût par rapport à l'ensemble des dépenses. Le produit global des contributions ne doit pas dépasser l'ensemble des coûts, y compris les provisions, les amortissements et les réserves.
- \* La taxe annuelle est déterminée en fonction des mètres carrés utilisés. Le montant total des taxes couvre les intérêts hypothécaires lissés sur 50 ans, les amortissements sur 50 ans, ainsi que les frais d'entretien annuels du port. Elle respecte le principe de la légalité et de la couverture des frais. Elle ne viole pas le principe de l'égalité de traitement, puisque la même base de calcul est appliquée à tous les locataires (prix par mètre carré utilisé).

Au vu de ce qui précède, le recours est rejeté et les frais judiciaires arrêtés à CHF 2000.– sont mis à la charge du recourant.

Référence: Arrêté du 5 décembre 2016, II<sup>e</sup> cours de droit public.

taux de l'époque ont oscillé entre 0,45% à 3 ans et 2,55% à 20 ans. Quant au remboursement, il a été fixé sur 30 ans, car la règle veut que ce type d'investissement soit amorti sur une telle durée par les communes.

Lorsque nous avons soumis notre règlement et les tarifs au canton, ce dernier nous a demandé de lisser les intérêts et amortissements sur 50 ans, puisque la concession accordée avait une durée de 50 ans.<sup>1</sup> Nos calculs étant fondés sur un amortissement

sur 30 ans, des intérêts réels sur 20 ans, puisque fixés pour cette durée, et historiques pour les 10 dernières années, nous avons dû recalculer le tout en lissant intérêts et amortissements sur 50 ans.

L'exercice fut intéressant bien que très fastidieux. En effet, comment estimer les intérêts entre la 20<sup>e</sup> et la 50<sup>e</sup> année? Nous avons pris le taux historique de l'établissement cantonal (BCV) qui fait référence. Le travail a donc été effectué correctement, puisque nos options

ont été acceptées par le canton et Monsieur Prix. Elles ont également été confirmées par le Tribunal cantonal et le Tribunal fédéral dans le cadre des recours effectués par des opposants puisque ces deux instances ont donné raison à la commune.

<sup>1</sup> Bases de calcul : CHF 4 650 000.– investis; intérêts moyens CHF 57 780.–; amortissement annuel CHF 93 000.–, lissé sur 50 ans; frais d'entretien annuels et provision CHF 61 113.–. Total CHF 211 893.–, soit CHF 128.–/m<sup>2</sup>, la surface du port étant de 1651 m<sup>2</sup>.



## UN PROJET DE CHEMIN



La libre Paudèze juste avant d'être mise sous tube et canalisée.

## REVITALISER LA PAUDÈZE

**Quatre cours d'eau principaux traversent le périmètre de l'Est lausannois comprenant les communes de Pully, Paudex, Belmont-sur-Lausanne et Lutry.**

Ce sont la Vuachère qui fait frontière entre Lausanne et Pully, la Paudèze (limite Pully/Paudex), la Lutrive et le Daley sur la commune de Lutry. Le vallon molassique de la Paudèze, très sauvage dans sa partie supérieure, est un géotope d'importance nationale. La Vuachère a maintenu son caractère naturel en milieu urbain, ce qui n'est pas le cas des autres cours d'eau, rigoureusement canalisés, en arrivant au lac.

Le schéma directeur de l'Est lausannois et l'étude stratégique d'évolution du paysage qui en découle proposent un réaménagement du vallon de la Paudèze. Un itinéraire piétonnier «Au fil de la Paudèze» figure dans cette étude. L'idée est de réaménager toute la partie basse du cours d'eau en cherchant, dans la mesure du possible, à préserver la structure naturelle des rives.

En pratique, il est proposé de créer sur le territoire de la commune ou dans son immédiat voisinage:

- \* un cheminement piétonnier continu en site propre le long de la Paudèze;
- \* un petit parc en rive gauche sur une partie

de la parcelle 1, au sud de la route du lac, propriété de la commune de Pully;

- \* une passerelle pour les piétons pour relier Paudex à Pully au niveau de la place du village;
- \* une passerelle le long du pont ferroviaire (ligne Lausanne – Vevey).

De plus, l'embouchure de la Paudèze serait réaménagée pour redonner vie au petit «delta» naturel en créant des îlots favorables à l'avifaune. Le plan directeur communal de 1998 prévoyait déjà quelques-unes de ces mesures, qui devraient être reprises dans le nouveau plan à l'étude actuellement.

Est-ce à dire que cela reste un vœu pieux, un projet dont on rêve et qui ne se réalisera jamais? «Jamais» est probablement trop dire, car les communes ont tout le temps devant elles. Mais pour qu'un tel projet se réalise, il faut avoir la foi vissée au corps, car il s'agit de convaincre les propriétaires riverains, le canton, voire la Confédération, qui participeraient au financement jusqu'à 90%, dans le meilleur des cas. Le chemin se fera peut-être, mais beaucoup d'eau coulera dans la Paudèze avant qu'on en suive le cours. [CQ](#)

## AUX SOURCES DU PROJET DE LA PAUDÈZE

Belmont-sur-Lausanne, Lutry, Paudex et Pully se sont unies en mai 2008 pour coordonner le développement de l'urbanisme et des transports sur leur territoire en créant le Schéma directeur de l'Est lausannois (SDEL), sous-ensemble du vaste Projet d'agglomération Lausanne – Morges (PALM), né en 2007.

Diverses études ont été mises en œuvre par le SDEL. Ainsi, en juin 2014, a été lancée l'étude stratégique d'évolution du paysage de l'Est lausannois. Elle a été validée par le comité de pilotage en 2016. Elle a pour objectif de préserver et de le révéler aux habitants et promeneurs le riche patrimoine paysager de nos communes. La valorisation paysagère repose sur la création de neuf itinéraires qui mettent en valeur tous les aspects paysagers de l'Est lausannois.

Les itinéraires suivants ont été retenus:

- \* Au bord du lac
- \* Au fil de la Vuachère
- \* Au fil de la Paudèze
- \* Au fil de la Lutrive
- \* De parcs en places
- \* Entre belvédères et viaducs
- \* Tour des hameaux
- \* Entre ville et champs
- \* Par monts et par vaux

On voit que le projet de la Paudèze est une toute petite pièce de l'immense puzzle que représente le PALM.



La Paudèze canalisée, exutoire de la station d'épuration.

## BONNES PRATIQUES

# DÉCHETS SPÉCIAUX DES MÉNAGES

**Notre équipe de la voirie s'applique à garder nos différents lieux de ramassage de déchets dans un état de propreté satisfaisant. L'introduction de la taxe au sac ne lui a pas facilité la tâche, bien au contraire. C'est pourquoi, en tant que responsable de cette équipe, je me permets de rappeler quelques bonnes pratiques.**

PAR PASCAL BESSAT, RESPONSABLE VOIRIE

Les déchets ménagers spéciaux (DMS) présentent de manière générale un danger potentiel pour la santé et l'environnement. Ils peuvent être explosifs (aérosols), corrosifs (acides), nocifs et irritants (ammoniac), inflammables ou contenir des métaux lourds. Il est donc interdit de les mettre tels quels dans les ordures ménagères ou de les verser dans les égouts. Ils nécessitent en effet des mesures particulières.

## LES DMS COLLECTÉS PAR LES COMMUNES ET LES COMMERCES

Les restes de peinture et de solvants, les produits inflammables (essence, pétrole, acétone), les engrais et phytosanitaires (insecticides, fongicides, herbicides), les produits chimiques d'entretien (acides et bases pour détartrage ou nettoyage), les lampes fluorescentes et lampes économiques, les médicaments périmés ou inutilisés sont à apporter chez les commerçants. Ils peuvent également être récoltés lors des deux journées de ramassage des déchets spéciaux organisées par la Ville de Pully (1<sup>er</sup> samedi



Le conteneur à huile de la déchetterie de la Bordinette.

du mois de mai et **1<sup>er</sup> samedi du mois d'octobre**) sur la place de la Clergère. Il est aussi possible de les apporter à la déchetterie de la Perraudettaz.

Les batteries et les piles contiennent des métaux lourds et sont très polluantes. Les consommateurs doivent en priorité ramener

les batteries usagées dans les points de vente (garages, stations-service), qui ont l'obligation de les reprendre gratuitement. Concernant les piles, les consommateurs doivent les rapporter à un point de vente ou à un poste de collecte prévu à cet effet.

Les huiles et graisses alimentaires provenant de la restauration ou des ménages présentent une menace pour l'épuration des eaux usées si elles sont jetées dans les égouts. En effet, elles bouchent peu à peu les canalisations et perturbent le fonctionnement de la STEP. En aucun cas ces huiles et graisses ne seront jetées dans les cuvettes de WC ou dans les lavabos. Elles sont à apporter à l'écopoint de la Bordinette, où une cuve est prévue à cet effet.

L'effort et le tri de chacun contribueront au bon fonctionnement de nos installations, ce dont je vous remercie.

## NOS VINS

## LE CHASSELAS EST REVENU

Après une saison de pénurie, le chasselas de Paudex est de nouveau disponible. C'est du 2016, tout frais, tout beau, tout neuf, au prix imbattable de CHF 10.- la bouteille et de CHF 7.50 la désirée (50 cl). A côté de ce jeunet dont on attendait le retour, la carte des vins de la commune offre un assemblage de 2013 à

CHF 14.- la bouteille, un pinot noir de 2014 à CHF 11.50 (CHF 8.50 la désirée) et un rosé, de pinot noir du même millésime et au même prix. Difficile de trouver un rapport qualité-prix aussi favorable.

Buvez Paudex à la santé des vôtres et du village! Commande en tout temps à l'administration communale et aux ventes à la cave. **SP**



Une petite vigne communale pour un vin de qualité. Vive la proximité!



## LES INDÉSIRABLES



En haut, de gauche à droite: ailante, buddleia de David et renouée du Japon.

En bas: robinier faux-acacia, solidage américain et sumac.

# LES PLANTES INVASIVES

**Nous sommes de plus en plus confrontés aux plantes invasives sur notre territoire: mais de quoi s'agit-il?**

PAR LUDOVIC TERRY, EMPLOYÉ COMMUNAL

**Q**u'est-ce qu'une plante invasive? Les scientifiques ont défini ces espèces selon des critères précis. Les plantes invasives sont des espèces végétales qui:

- \* ont été introduites par l'homme (volontairement ou accidentellement) en dehors de leur aire de répartition naturelle (ce sont les espèces dites «exotiques»);
- \* ont été introduites après 1500;
- \* sont capables de se naturaliser, c'est-à-dire de survivre et de se reproduire dans la nature;

- \* présentent de grandes capacités de dispersion, conduisant à une forte augmentation de leurs populations.

Les plantes invasives posent de sérieux problèmes, en particulier pour l'environnement. Pourtant, le processus d'introduction de plantes exotiques n'a rien de récent. De tout temps, l'homme transporte des plantes des quatre coins du globe. Mais aujourd'hui, ce phénomène est amplifié avec la mondialisation et l'intensification des échanges commerciaux internationaux et/ou des transports d'organismes à travers la planète. Nous bénéficions tous de ces échanges, car beaucoup de plantes exotiques sont utiles dans divers secteurs d'activité de notre société, comme l'agriculture, la sylviculture, l'horticulture ou encore la médecine. Par exemple, la pomme de terre, la tomate et le maïs sont des plantes exotiques. La plupart des plantes exotiques ne posent aucun pro-

blème pour l'environnement. Malheureusement, une petite proportion d'entre elles sont devenues invasives et portent préjudice à la biodiversité.

Voici les plantes invasives que mes collègues et moi avons identifiées sur notre commune: ailante, buddleia de David, renouée du Japon, robinier faux-acacia, solidage américain, sumac.

**Des informations plus détaillées et les moyens de lutter contre ces plantes invasives sont disponibles sur le site de l'Etat de Vaud:**

[www.vd.ch/themes/environnement/faune-et-nature/faune-et-flore/flore-et-champignons/plantes-envahissantes/](http://www.vd.ch/themes/environnement/faune-et-nature/faune-et-flore/flore-et-champignons/plantes-envahissantes/)



## POLICE

## MOINS DE CONTRAVENTIONS EN 2016



Les contrôles préventifs se font dans toute la région.

**Holala! Le record d'alcoolémie au volant a été battu en 2016: 2,91‰, contre 2‰ en 2015! Cela n'a pas été la fête pour ce nouveau médaillé, comme pour celui qui s'est fait pincer alors qu'il roulait à 95 km/h en zone 50.**

**A** Savigny, on a fait mieux avec un petit 106 km/h en zone 60. Malgré ces prestations remarquables de quelques conducteurs, le produit des amendes sur le secteur contrôlé par l'Association Sécurité de l'Est lausannois (ASEL; Pully, Paudex, Belmont-sur-Lausanne, Savigny) a chuté de CHF 200 000.- (-12%), pour s'établir finalement à 1,468 million de francs. Les contrôles radar se sont intensifiés: 364, soit pratiquement un par jour sur le territoire. 195 000 véhicules ont été contrôlés. 6% allaient trop vite. Il n'y a pratiquement pas de progrès par rapport à 2015. Enfin, 266 accidents ont fait l'objet d'une intervention et 113 cas d'ivresse ont été dénoncés contre 150 en 2015, soit une diminution de 25%. Tant mieux!

## POLICE DE PROXIMITÉ

Le contrôle de la circulation routière est une tâche importante de la police régionale, mais de loin pas sa seule activité. Sur les 4900 interventions effectuées en 2016, 2087 avaient un caractère social. La prévention, où l'on ne «fait rien» sinon se montrer et avoir un œil sur tout pour s'assurer que tout va bien, s'est concrétisée dans les 30 000 patrouilles effectuées, dans plus de 1000 présences effectives auprès des écoles, dans les 20 stands de prévention présents à l'une ou l'autre des 170 manifestations contrôlées.

On voit qu'en 2016, l'ASEL poursuit le développement du concept de la police de proximité, dans lequel elle excelle. Ce qui est un succès, tant du point de vue de la sécurité routière que de la sécurité tout court. **CLQ**

## FEU BACTÉRIEN

## PLANTES INTERDITES

**Globalement, l'année 2016 a été peu propice au feu bactérien, un seul cas ayant été découvert après inspection de 41 plantes suspectes sur le territoire cantonal.**

**C**ette situation est le fruit de nombreux efforts consentis par les communes, les apiculteurs et les professionnels des milieux arboricoles et horticoles. Lorsque la bactérie n'est pas ou peu présente, la stratégie prophylactique a prouvé son efficacité. Pour rappel, nous vous signalons que la plantation de certaines plantes hôtes du feu bactérien est proscrite. Il s'agit des *Cotoneaster* et des *Stranvaesia* (*Photinia davidiana* et *nussia*) et des *Pyracantha*

(buisson-ardent) ainsi que des *Crataegus* (aubépines) à moins de 4 km d'un verger intensif ou conservatoire d'anciennes variétés ou d'une pépinière de fruits à pépins<sup>1</sup>.

Toutefois, d'autres plantes-hôtes demeurent en vente et, malheureusement, leur plantation reste accessible, bien que formellement déconseillée. Les principales sont:

- \* les sorbiers (*Sorbus*)
- \* les photinias, autres que sus-mentionnés (*Photinia fraseri*)
- \* les pommiers ou cognassiers du Japon (*Chaenomeles*)
- \* les amélanchiers (*Amelanchier*)
- \* les néfliers (*Mespilus*, *Eriobotrya*)

Afin d'identifier ces plantes-hôtes, une fiche avec illustrations peut être téléchargée sur



Sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*).

Ne pas planter cet arbre à moins de 4 km d'un verger intensif.

[www.vd.ch/themes/economie/agriculture/police-phytosanitaire-cantonale/feu-bacterien](http://www.vd.ch/themes/economie/agriculture/police-phytosanitaire-cantonale/feu-bacterien)  
LA MUNICIPALITÉ

<sup>1</sup> Règlement sur la protection des végétaux (RPV) du 15 décembre 2010.

TOUT BAIGNE

# EAU POTABLE



**MICROBIOLOGIE:** Les analyses microbiologiques permettent de mettre en évidence la présence de microorganismes dans l'eau. Les *Escherichia coli* et les entérocoques sont indicateurs d'une contamination par des matières fécales humaines ou animales. Leur présence permet de supposer que d'autres bactéries plus dangereuses pourraient se trouver dans l'eau. Aucune de ces bactéries n'a été détectée dans les échantillons.

**PHYSICO-CHIMIE:** Les analyses physico-chimiques s'intéressent à la composition naturelle de l'eau et à ses équilibres, ainsi qu'aux substances indésirables, voire toxiques qu'elle pourrait contenir.

**DURETÉ:** La dureté correspond à la teneur en calcium et magnésium, présents naturellement dans l'eau. Plus la concentration est élevée, plus l'eau est «dure». Cette dureté n'a aucune incidence sur la santé, mais provoque l'entartrage des installations et des appareils ménagers. Dans le cas d'une eau ayant une dureté inférieure à 25°f, l'installation d'un dispositif d'adoucissement est nécessaire. Ce n'est pas le cas à Paudex.

**NITRATES:** Les nitrates proviennent des engrais utilisés dans l'agriculture. Le MSDA (Manuel suisse des denrées alimentaires) fixe un objectif de qualité à 25 mg/L. La valeur limite est fixée à 40 mg/L. Notre eau contient 2-3 mg/l. **RÉFÉRENCE :** [WWW.LAUSANNE.CH/EAU](http://WWW.LAUSANNE.CH/EAU)

**En 2016, toutes les exigences légales ont été respectées.**

Le Service de l'eau de Lausanne fournit de l'eau potable à la commune de Paudex. Cette eau provient de l'usine de Lutry, qui traite l'eau du lac Léman par filtration membranaire. Quelle que soit sa provenance, l'eau est désinfectée avec du chlore fabriqué par électrolyse du sel, avant d'être injectée dans le réseau.

L'eau potable est soumise à des normes particulièrement rigoureuses et de multiples analyses sont effectuées tout au long de son parcours, de la ressource jusqu'au robinet. En 2016, 9307 échantillons ont été prélevés et 52965 analyses ont été effectuées par notre laboratoire accrédité.

En microbiologie, 24 non-conformités mineures ont été constatées. Les mesures de contrôle effectuées n'ont montré aucune anomalie et ces non-conformités, lors d'un second prélèvement, n'ont pas été confirmées. La qualité de l'eau pour les paramètres physico-chimiques a été en tout point conforme aux exigences légales. Des analyses sur les micropolluants (pesticides, médicaments et divers autres composés) ont été effectuées soit par notre laboratoire, soit par un laboratoire externe. Pour l'eau distribuée par le Service de l'eau de Lausanne, les résultats de toutes les analyses effectuées donnent des valeurs inférieures aux limites admises.

## UNE EAU POTABLE DE PREMIÈRE QUALITÉ

L'eau distribuée au robinet par le Service de l'eau de Lausanne est une eau potable de qualité à boire sans restriction.

## OPEN SUNDAY



Pendant tout cet hiver, grâce à une fructueuse collaboration avec Lutry, les enfants de Paudex ont pu se rendre à la salle de gymnastique des Pâles le dimanche après-midi, pour faire du sport et des jeux, encadrés par des «seniorcoaches» et des «juniorcoaches». L'expérience a été très profitable à tout le monde et, face à ce succès, elle sera sûrement reconduite l'année prochaine. **ARIELLE MARTIN, MUNICIPALE**



## ARRIVÉE

## ANNE BLASER MICHAUD, BOURSIÈRE DEPUIS LE 1<sup>er</sup> FÉVRIER

**Après les trois mois d'essai, la nouvelle boursière est satisfaite tout comme la municipalité. Donc on continue!**

La passation des pouvoirs s'est faite sans heurts entre Pierre Curchod, l'ex-boursier parti à la retraite, et Anne Blaser Michaud, nouvelle venue à l'administration communale. Ils ont bouclé ensemble l'exercice 2016, ce qui est la meilleure façon de transmettre des dossiers complexes où, pour les francs et les centimes, la tolérance zéro est la règle. Anne Blaser Michaud a l'expérience et la formation requises pour prendre en main la comptabilité communale. Apprentissage d'employée de commerce dans une gérance; puis employée dans deux caisses de compensation, puis à la direction du centre médico-social, enfin dans une fiduciaire où elle fait une formation de comptable. Elle obtient son brevet fédéral de comptable en 2016 et atterrit à Paudex, ce qui n'est pas loin d'Épalinges, où elle est née, et de Tolochenaz, où elle habite. Elle connaissait la commune pour avoir suivi des cours au Centre Patronal. La voilà donc boursière



Anne Blaser Michaud, boursière.

pour la première fois de sa carrière. Qu'en pense-t-elle?

«Dans une commune de la taille de Paudex, on a tout en main et c'est intéressant. Par rapport au privé, la réglementation est très stricte, ce qui est normal quand on travaille avec l'argent des contribuables et de la collectivité. Le programme informatique est intuitif et performant.»

Tout baigne! Un seul souhait: que la boursière présente toujours des comptes équilibrés, mais cela ne dépend pas que d'elle! **CLQ**

## NOUVEL HABITANT À PAUDEX

## WILFRIED LE BÉLIER

Cela fait une année et demie que les onze brebis de notre troupeau de moutons miroirs attendaient un bélier. On avait décidé de donner un peu de répit aux brebis et de stabiliser les effectifs du troupeau. Fin de la trêve. Wilfried le bélier, né à Bollodengen (BE) le 18 décembre 2015, acheté CHF 400.- au Marché concours de Roggwil par Ruedi Schwab, ancien employé communal, et Raphaël Nicod, son remplaçant côté moutons, rapatrié à Paudex, s'est immédiatement mis au boulot. On attend d'heureux



Ruedi, Raphaël et Wilfried sur le chemin du retour.

événements d'ici à trois ou quatre mois. Ainsi, l'élevage du mouton miroir continue à Paudex, remplissant sa tâche de tondeuse, tout en préservant une race devenue rare. **SP**

## DÉPART



## NICOLAS CHRONAKIS, BYE BYE ET BONNE CHANCE

**C'est comme ça avec les jeunes.**

On les engage, on leur met le pied à l'étrier et, hop, une fois bien en selle, les voilà partis! Normal. Quand on a 24 ans, on ne va pas rester à vie dans une petite commune, aussi sympa soit-elle. Il est bon d'aller voir ailleurs.

Ailleurs? C'est au Bureau des étrangers à Lausanne. Une solide administration d'une quinzaine de personnes qui risque encore de grossir par fusion avec des services similaires, ce qui offre des possibilités intéressantes pour un jeune. Au guichet défilent des étrangers de toutes les parties du monde. Il faut souvent parler anglais pour les recevoir et savoir jongler avec une législation complexe et très évolutive. Voilà de quoi séduire un jeune bien formé, car dans une petite commune comme Paudex, on fait tout et on voit de tout.

Entré le 1<sup>er</sup> avril 2014 à l'Administration communale après un apprentissage d'employé de commerce à Pully, le voilà parti pour Lausanne trois ans plus tard. Il garde un bon souvenir d'une commune où les clients au guichet sont des personnes à qui on a l'impression de rendre service. Vive la proximité! Mais aussi vive le grand large pour un jeune intéressé par son métier et dont la carrière débute.

Bye bye et bonne chance à Nicolas Chronakis. **CLQ**

## DES ŒUFS, DES JEUX!

# MOI, JULIEN, 5 ANS, J'AI PARTICIPÉ À UNE CHASSE AUX ŒUFS!

A Paudex, on a une toute nouvelle place de jeux.

PAR ARIELLE MARTIN, MUNICIPALE



La course aux œufs à la Campagne Marcel.

Il y a une maison en bois et on dirait un peu la maison d'une sorcière, mais d'une gentille sorcière. Il y a aussi un nid où on peut se mettre pour rêver et ça balance.

Un jour, il y a eu une fête pour l'inauguration. Ils avaient mis un ruban rouge et blanc qui fermait l'entrée du parc et on a d'abord dû écouter un discours. Ce n'était pas facile d'attendre, parce que nous, on voulait aller à la chasse aux œufs.

Enfin, une fille a coupé le ruban et on a couru dans le parc comme des fusées.

Ils avaient caché 450 œufs de couleurs et quand on avait trouvé les cinq couleurs, on pouvait les échanger contre un lapin en chocolat. Il y avait plein de monde dans le parc et, quand on a fini de chercher les œufs, on a pu aller faire un bon goûter. Il y avait du pain, du fromage, des pommes et des noix. J'aime bien la Campagne Marcel!

## QUARTIERS SOLIDAIRES

## SE SENT-ON SEUL À PAUDEX?

**Bien qu'une tradition de convivialité soit fortement ancrée à Paudex et malgré tous les beaux moments partagés lors des nombreuses manifestations, nous constatons que c'est un peu toujours les mêmes personnes qui y participent.**

Soucieuse également de ceux que nous rencontrons moins souvent, la commune a mandaté Pro Senectute pour la première étape de la démarche Quartiers Solidaires, à savoir une analyse préliminaire. Un Quartier Solidaire c'est: créer, renouer, développer et entretenir les liens sociaux pour améliorer la qualité de vie et l'intégration des aînés dans un village ou un quartier. Son originalité? Encourager les habitants, et en particulier les plus âgés, à influencer sur leur propre environnement, en organisant eux-mêmes des projets selon leurs besoins, ressources et envies.

Ce premier pas nous permettra de mieux cerner les besoins de nos seniors et d'évaluer l'utilité de poursuivre la démarche vers un diagnostic et l'élaboration d'un tel quartier.

PLUS D'INFOS SUR [WWW.QUARTIERS-SOLIDAIRES.CH](http://WWW.QUARTIERS-SOLIDAIRES.CH)

VENDREDI 23 JUIN

## FÊTE À PAUDEX

Nos artisans et commerçants locaux ont aussi droit à notre reconnaissance.

Nous bénéficions de leurs services et c'est très appréciable d'avoir tout à proximité. Pour cette raison, nous avons eu envie de faire la fête ensemble.

**LE 23 JUIN À 18H**, le programme s'ouvre par le marché, qui réunira la Brébisane de Puidoux (fromages de brebis); l'association de La Branche à Savigny (bougie, tisanes, artisanat); la Route des Epices de Lutry; Nicole Dentan de Savuit (confitures, fruits et légumes); Arts et créations en papier mâché,

de Cully; Perline, saveur et santé de Savigny (lentilles, huile d'olive); la boulangerie L'Amandine de Paudex (ramequins); l'association Le Foyer (vannerie, cannage).

Apéritif offert par la commune, lâcher de ballons à 19h15; repas saucisse ou brochette de poulet avec salades pour cent sous!

Côté musique, Fanfare de Pully et animation par l'orchestre Clin d'œil. Une des plus longues soirées d'été à passer ensemble au cœur du village. [SECRÉTARIAT MUNICIPAL](#)



A 19h 15, le traditionnel lâcher de ballons.

Nous remercions d'avance les habitants de Paudex qui garniront notre stand pâtisseries, dont le produit de la vente sera attribué au camp de ski des écoles de Paudex.